



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

22

Membre du Bureau représenté :

3

Membres présents sans voix
délibératives : 2

Total votants : 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

AR Préfecture

063-200070712-20230309-DBC20230309_03-DE
Reçu le 17/03/2023
Publié le 17/03/2023

N° DBC 20230309-03

Date de la convocation : 02 mars 2023

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 09 Mars 2023 à 16 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Sophie DELAIGUE, Chantal CHASSANG, Frédéric CHONIER, Philippe CAYRE, Jean-Pierre DUBOST, Christiane SAMSON, Jany BROUSSE, Christophe DOS SANTOS, Martine MUNOZ, Bernard VIGNAUD, Jean-François DELAIRE, Patrick SAUZEDDE, Thomas BARNERIAS, Philippe BLANCHOZ, Olivier CHAMBON, Georges LOPEZ, Patrice BION, Daniel BERTHUCAT, Claude GOUILLON-CHENOT, Serge THEALLIER, Pierre ROZE.

Membres du Bureau absents excusés :

Bernard LORTON, Didier ROMEUF (*représente par Christophe DOS SANTOS*), Jean Eric GARRET, Michel COUPERIER, Sylvain HERMAN, Michel GONIN (*représenté par Patrice BION*), Éric CABROLIER, Serge FAYET, Didier CORNET, Hélène BOUDON, Ludovic COMBE, Daniel BALISONI.

Membres du Bureau ayant donné procuration :

Rachel BOURNIER à Tony BERNARD
Ghislaine DUBIEN à Jany BROUSSE
Caroline GUELON à Jean-François DELAIRE

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

OPERATIONS D'AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE

Rapporteur : Stéphane RODIER, Vice-Président

Vu la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne n°20180712-13 du 12 juillet 2018 acceptant la convention avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) pour la mise en place d'une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain (OPAH-RU) ;

Vu la convention de l'OPAH-RU de Thiers n° 063-01-2018 du 12 octobre 2018 signée par l'État, l'ANAH, Action Logement, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville de Thiers et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne,

Vu l'Avenant n°1 à la convention n°063-01-2018 du 8 février 2023 signée par l'État, l'ANAH, Action Logement, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville de Thiers et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne.

AR Prefecture

063-200070712-20230309-DBC20230309_03-DE
Reçu le 17/03/2023
Publié le 17/03/2023

Le rapporteur expose au Bureau Communautaire que dans le cadre de l'OPAH-RU de Thiers, la Communauté de communes a reçu 1 dossier de demande de contribution de propriétaire bailleur pour des travaux d'amélioration de l'habitat.

Ce dossier est établi sur des montants prévisionnels ; il concerne :

Prénom / Nom	Type de demandeur	Adresse du logement	Montant HT des travaux subventionnables	Taux d'intervention	Contribution CCTDM
BAHRI Zohra	PO	50, rue Gambetta	27 691 €	précarité énergétique	5 538,00 €
TOTAL			27 691 €		5 538,00 €

Soit un total de subventions s'élevant à **5 538,00 euros**.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'octroi de cette contribution ;
- **Autorise** le versement de la contribution après vérification des travaux ainsi que sur présentation des factures.

TOTAL VOTANTS : 23

Membres présents : 22

Membres représentés : 3

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

